

OBJET :

**Modificatif du règlement n°1 - Lotissement « ZAE SUD DE BOURG DE PEAGE »
N°LT2605502R0001 du 31 octobre 2002**

L'article 8 chapitre II du règlement est annulé et remplacé par :

8.01 – Seules sont autorisées les occupations et utilisations suivantes :

- les ouvrages techniques nécessaires au fonctionnement des services publics ;
- les constructions à usage :
 - service
 - de commerce, hôtel-restaurant
 - artisanal ou industriel
 - d'entrepôts commerciaux
 - d'équipements collectifs
 - de stationnement
- les aires de stationnement ouvertes au public ;
- les installations classées ;
- l'aménagement et l'extension des constructions à usage d'habitations existantes dans la limite des conditions autorisées ci-dessous ;
- les affouillements et exhaussements de sol liés à une opération de construction autorisée ou de travaux publics ;

L'article 12.04 est ajouté à l'article 12 du chapitre III du règlement :

12.04 : La distance comptée horizontalement de tout point du bâtiment à construire au point de la limite parcellaire qui en est le plus rapproché, doit être au moins égale à la moitié de la différence d'altitude entre ces points, sans être inférieure à 5m.

Toutefois, cette marge peut être supprimée sur une ou deux limites séparatives, lorsque les mesures indispensables sont prises pour éviter la propagation des incendies (murs coupe-feu) et lorsque la circulation est aisément assurée par ailleurs. Une telle disposition doit faire l'objet d'un plan de masse commun annexé à la demande de permis de construire

Les constructions sur une ou plusieurs limites séparatives sont autorisées dans le respect des zones non aedificandi du plan de composition. Les murs sur limite seront obligatoirement aveugles.

En limite de zone, la distance est fixée au minimum à 10m. L'aménagement de s aires de stationnement à l'intérieur de cette marge de recul est autorisé.

Plan de composition

Suppression de la servitude non aedificandi sur la parcelle ZB 710 au droit de la canalisation de diamètre 400 du canal de la Bourne

Je soussigné,....., **atteste** avoir pris connaissance de la modification du règlement du lotissement de l'extension sud de Bourg de Péage

Accepte la modification du règlement du lotissement

OU

Refuse la modification du règlement du lotissement

Date

Signature

